



RCS : LE HAVRE  
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1975 B 00131  
Numéro SIREN : 304 891 641  
Nom ou dénomination : SOGESTRAN

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2014 sous le numéro de dépôt 1542

EANES

VALEUR

LEGALE



TRIBUNAL de COMMERCE du HAVRE

DEPOT DU 12/6/2014  
75B131 A15u2

S.A. au Capital de 7.609.963,50 €  
Siège Social : 11 Rue du Pont V (76600) LE HAVRE  
R.C.S. LE HAVRE B 304 891 641

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 DECEMBRE 2013

---

**L'An Deux Mil Treize,  
Le Trente et Un Décembre à Dix Heures,  
Au Siège Social,**

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de la Société SOGESTRAN se sont réunis sur la convocation de leur Président, Monsieur Gérard PERRIN, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du Procès-verbal de la précédente réunion,
- Démission de Monsieur Gérard PERRIN de ses mandats de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur,
- Changement du mode d'organisation de la Direction Générale - Cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général,

- 
- Questions diverses.

### Etaient présents :

- |                                                                  |                                            |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| ▷ Monsieur Gérard PERRIN, Président du Conseil d'Administration, | ▷ Monsieur Patrice PERRIN, Administrateur, |
| ▷ Monsieur Pascal GIRARDET, Administrateur, Directeur Général,   | ▷ Monsieur François HAAS, Administrateur,  |
| ▷ Monsieur Eric BOURGUIGNON, Administrateur,                     | ▷ Monsieur Yves BODILIS, Administrateur.   |

Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de la totalité des Administrateurs en fonction, est déclaré en état de délibérer valablement.

Le Procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté, puis les Membres du Conseil délibèrent comme suit :

### **DEMISSION DE MONSIEUR GERARD PERRIN DE SES MANDATS DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET D'ADMINISTRATEUR**

Prenant la parole, Monsieur Pascal GIRARDET, Directeur Général, informe les Membres du Conseil que Monsieur Gérard PERRIN lui a fait part, avec regret, de sa décision de démissionner, tant de son poste de Président du Conseil d'Administration que d'Administrateur, et ce à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Le Conseil en prend acte et exprime ses plus vifs remerciements à Monsieur Gérard PERRIN pour son dévouement au service du Groupe SOGESTRAN tout au long de sa présidence.

### **CHANGEMENT DU MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE**

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil, ainsi que les dispositions légales et les Statuts le permettent, de changer le mode d'organisation de la Direction Générale en optant désormais pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'opter pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, en la personne de Monsieur Pascal GIRARDET.

En conséquence, à compter du Premier Janvier 2014 :

Monsieur Pascal GIRARDET, Président, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société, pour une durée égale à celle de ses fonctions de Directeur Général, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017, et prend le titre de Président Directeur Général.

Conformément à la Loi et aux Statuts de la Société, le Président représentera le Conseil d'Administration dont il organisera et dirigera les travaux. A ce titre, il convoquera et présidera les séances du Conseil d'Administration et, plus généralement, il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il ne pourra cependant consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du Président Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Conformément aux statuts, le Président Directeur Général pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

En outre, à titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, le Président Directeur Général devra recueillir l'accord préalable du Conseil d'Administration pour les actes, opérations et engagements suivants :

- tout emprunt d'un montant supérieur à 600.000 €,
- toutes acquisitions, échanges ou ventes de biens immeubles ou meubles dont le coût unitaire dépasserait 600.000 €,
- toute prise de participations, par achats et souscriptions, dont le coût unitaire dépasserait 600.000 €.

-----



L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Onze Heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé conformément à la Loi.

Pour copie certifiée conforme  
Le Président-Directeur-Général

SANE

VALEUR

LEGALE

Gérard Perrin  
509 Route de Saint-Romain  
76430 Grainbouville

Le 26 Décembre 2013

Monsieur Pascal Girardet  
Directeur Général de Sogestran  
11 Rue du Pont V

76600 Le Havre

Monsieur le Directeur Général, Cher Pascal,

C'est avec beaucoup d'émotion que je te présente ma démission de mon poste de Président du Conseil d'Administration de Sogestran et de mon mandat d'Administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Je te félicite pour l'évolution que tu as conduite ces dernières années et souhaite au groupe Sogestran les meilleurs développements possibles.

Un très grand merci pour la confiance que tu m'as accordée durant ces longues années et pour tout ce que tu as fait pour moi.

Amitiés,

